

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JANVIER 2025

DEL-2025-10

L'An deux mille vingt-cinq, le 30 janvier, à 14 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 23/01/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON, WENDLING.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUCHET, BOUVARD, CATTANEO, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, MATHIAN, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, DARDE, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, ROUSSET,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, VIVIAN, SOULAS : du SYANE.

Membres en exercice : 29
Présents : 18
Représentés par mandat : 0

Objet : MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE ASSOCIANT LA MODERNISATION, LA RENOVATION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE CERTAINES INSTALLATIONS CONNEXES DE LA COMMUNE D'EVIAN-LES-BAINS - MARCHE DE TRAVAUX

Rapport présenté par Mme Pascale PARIS.

Le SYANE a lancé en décembre 2023 une consultation en procédure avec négociation, pour l'attribution d'un marché global de performance associant la modernisation, la rénovation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public et de certaines installations connexes de la commune d'EVIAN-LES-BAINS.

Le marché est constitué des prestations suivantes :

- Tranche ferme :
 - o Gestion administrative du marché (G0).
 - o Gestion administrative de l'énergie (G1).
 - o Programmation et gestion des opérations de maintenance (G2).
 - o Travaux non prévus pour la reconstruction ou le remplacement d'installations ou d'ouvrages suite à incidents non prévisibles (G3).
 - o Conception et réalisation de la rénovation et optimisation des installations d'éclairage public avec des objectifs de performance énergétique et de service, avec mise en place d'une télégestion (G4).
 - o Fourniture, location, pose et dépose, et entretien des illuminations festives (G5).
- Tranches optionnelles :
 - o Travaux de mise en valeur patrimoniale sur un certain nombre de sites (G4 MEV).

- Conception et réalisation de travaux de rénovation d'installations extérieures d'éclairage sportif (G4 SPO).

Le marché est conclu pour une durée de 8 ans, la réalisation des travaux de rénovation (G4) étant prévue au maximum sur les 3 premières années du contrat.

Les prestations G0, G1 et G2 (maintenance préventive) font l'objet de prix forfaitaires annuels.

Les prestations G2, G3, G4 et G5, ainsi que les prestations optionnelles feront l'objet de bons de commande, sans que le montant global des commandes ne puisse dépasser 5 millions d'euros sur la durée globale du marché (8 ans).

Suite à l'admission des candidats en mars 2024, une phase offres a été initiée, selon le process suivant :

- Offres initiales (septembre 2024).
- Phase 1 d'audition/négociation (octobre 2024).
- Offres intermédiaires (octobre 2024).
- Phase 2 d'audition/négociation (novembre 2024).
- Offres finales (novembre 2024).

La date limite de remise des offres finales a été fixée au 27 novembre 2024.

La Commission d'Appel d'Offres du 30 janvier 2025 a attribué le marché au groupement d'entreprises CITEOS/CHATEL, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement, sur la base d'un montant estimatif de 4.254.141,38 € HT (avec solution RGWB avec pilotage pour la Rue Nationale). La Commission a également donné un avis favorable à l'attribution de la prime de 4.000 € HT aux 3 candidats.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat,
2. à autoriser le Président à signer le marché,
3. à autoriser le versement aux 3 candidats de la prime relative aux études remises au stade des offres,
4. à autoriser le Président à signer les bons de commande émis dans le cadre du marché.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES A NUMERIQUE